

près automatiquement renouvelables. Depuis douze mois, quel est le volume des prêts provenant de cette caisse dont le montant, si je ne m'abuse, atteint en principe un demi-million de dollars? Nous comprenons comment les prêts sont consentis et quel est le mode de remboursement.

J'aimerais parler maintenant de la pêche commerciale. Je félicite le ministre et ses fonctionnaires de l'accroissement considérable, l'année dernière, de l'outillage destiné à prélever les filets de poisson, de l'achat de glace et le reste. J'espère que cette initiative signifie que désormais les déchets de poisson resteront dans le Nord et que les Indiens n'auront pas à acquitter les frais élevés de transport par air de ces produits non consommables jusqu'au terminus du chemin de fer. Les recettes de l'industrie de la pêche devraient en être augmentées. Je sais que le ministre réalise certains progrès mais qu'il se trouve désavantagé dans certaines régions parce que les Indiens doivent se procurer un permis provincial pour pêcher dans une zone assez étendue pour subvenir aux besoins des membres de la bande qui ont à peine d'autre ressource que la pêche. Le gouvernement provincial a réalisé certains progrès, et je tiens à accorder à chacun le mérite qui lui revient.

La nouvelle initiative qui a été prise l'année dernière en Ontario et qui a abouti à donner exclusivement aux Indiens la récolte du riz sauvage était très souhaitable. Je sais qu'à l'égard de la pêche, le ministère cherche à s'assurer que les Indiens, par ignorance ou pour d'autres raisons, ne vont pas vendre leur poisson à un prix marchand qui ne serait pas le meilleur. Je crois qu'on procède pour cela par appels d'offres. En ce qui concerne la récolte de riz du Canada, qui est extrêmement précieuse, je me demande si le ministère exerce un certain contrôle sur les prix que touchent les Indiens. Les prix pratiqués à la consommation, avant que ce soit devenu un monopole des Indiens, étaient assez élevés, même pour les ventes de gros qui se font dans ma région avant que le riz parvienne à son dernier marché à Chicago.

D'après une lettre du ministre, le ministère provincial des Forêts serait disposé à embaucher des Indiens l'été comme jeunes gardes forestiers. La chose est décidée. Le ministère croit que les Indiens excellent dans ce genre de travail, qui exige beaucoup de mobilité. Il oblige à se transporter rapidement d'un endroit à un autre où menace l'incendie, et ainsi de suite. Le ministère provincial reconnaît que les Indiens peuvent, plus facilement que nos jeunes gens, passer des jours et des jours loin de leur poste permanent sans éprouver d'ennui. Il y aurait lieu d'intensifier ce genre de programme en vue de procurer des emplois aux Indiens.

[M. Benidickson.]

Je me demande si le ministre nous indiquerait les barrèmes d'assistance publique qui s'appliquent aujourd'hui pour les versements en argent et en nature faits aux Indiens indigents. J'ai lu l'an dernier qu'au moins une de nos agences indiennes avait un surintendant indien. D'après le ministère, jusqu'à quel point les Indiens sont-ils préparés, en quittant l'école, à devenir employés de bureau ou à occuper de meilleures fonctions analogues dans les agences, par exemple, ce qui leur permettrait d'accéder au poste de surintendant, comme cet Indien dont on a parlé et qui faisait partie, je crois, de la réserve du lac Muskeg en Saskatchewan. Combien y a-t-il d'Indiens aux postes supérieurs des agences?

On a parfois du mal, comme je l'ai dit au ministre, à savoir qui devrait être responsable, financièrement, des enfants nés d'Indiennes et de Blancs, dans les cas où le Blanc n'est pas connu ou bien, s'il l'est, n'est qu'un hôte de passage, sans preuve de domicile dans aucune municipalité. Je parle d'enfants réellement négligés. Si je ne me trompe pas, la société d'aide à l'enfance doit aller devant le tribunal ou le gouvernement et en obtenir une ordonnance nommant un responsable pour l'entretien de l'enfant ainsi négligé. Si je comprends bien notre constitution, aucun tribunal ne peut évoquer une loi provinciale d'assistance publique pour imposer une obligation au gouvernement fédéral. Le tribunal doit désigner une municipalité responsable de l'entretien de l'enfant issu d'un père de race blanche inconnu. Si le ministre y est disposé, j'aimerais qu'il nous fasse une déclaration.

Je sais que le problème tracasse bien des municipalités extrêmement pauvres, notamment dans certains secteurs de ma circonscription. Comme le ministre le sait, on en trouve dans des régions reculées. Je songe aux campagnes où il ne se pratique qu'un peu de sylviculture et d'exploitation forestière et où les municipalités n'ont presque pas de biens-fonds à imposer, de sorte qu'elles n'ont pas les moyens de payer bien des cas de ce genre. Le fardeau est plus lourd dans notre région que dans beaucoup d'autres à cause de la proximité de bandes indiennes et du nombre plus élevé d'enfants indiens abandonnés.

Dernièrement quelques-unes des sociétés d'aide à l'enfance m'ont signalé ce problème avec insistance. Comme vous le savez, la demande d'enfants blancs en santé à adopter est peut-être plus forte que l'offre. Je parle des enfants sans infirmité et normaux à tous égards. Malheureusement, on me dit dans ma région qu'un fort pourcentage des enfants que la Société d'aide à l'enfance doit entretenir pendant de longues périodes sont métis et qu'on ne réussit pas à les placer